

Claude Buffer
256 route du Serveray
74300 Araches la Frasse

Le 28 février 2022

sEnquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les places de stationnement ont toujours été une contrainte aux Carroz, notamment pendant la saison de ski. (Voir annexe 1) une station sans voiture serait idéale mais elle doit se préparer

Vouloir supprimer le parking de 56 places du Serveray me semble un non-sens ,car les voitures de villégiaturants manquent cruellement d'alternatives.(annexe 2) C'est le seul parking au Carroz-ouest, à part celui de la piscine ! La pression de stationnement fait que tous les residents sont envahis, de même que les résidences qui se sont toutes closes ses dernières années.

Moi-même ,j'ai du placer des écriteaux sur des voitures de touristes qui s'étaient garées devant mon parking privé , comme

Ce parking des crêtes, dont le terrain a **été donné** à la commune par le CNRO (Centre National des Retraites des Ouvriers du bâtiments) pour « équipement touristique et de détente » suscite naturellement la convoitise de tous les promoteurs (annexe 3)

L'ancienne mairesse avait prévu un parking public souterrain de 250 places. Projet abandonné car trop cher ;

Lui avait succédé le projet de l'ancien maire qui prévoyait cinq immeubles , dont deux de logements sociaux, qui seraient financés par les trois autres et une subvention avec une société d'HLM et un promoteur LB PROMOTION

Le syndic des locataires des immeubles situés immédiatement à l'amont, s'y oppose par recours . Finalement , des négociations acceptent que les deux immeubles sociaux situés à l'extrémité N du parking, et ne leur obstruant pas le paysage, soient construits.

La société de HLM, accepte cet arrangement, et obtient un permis avec l'assentiment de tous.

Sur la base de ce permis, la commune vient maintenant d'obtenir un financement plus favorable que l'ancien, l' entérine au dernier conseil municipal

Je m'étonne, donc, que maintenant qu'elle a obtenu ce qu'elle voulait, la commune ressorte l'ancien projet caduque des 3 immeubles de lits froids ; Elle verra, inévitablement, se reformer le front des propriétaires défendant leur paysage .

D'autant plus que la station manque de parkings. Ceux proposés en remplacement sont inappropriés: Le « Ryss » étant trop loin, et celui d'Eline trop dangereux, et vide car construit sans tenir compte des normes AFNOR habituelles.

Vouloir supprimer 56 places est difficilement compréhensible pour une municipalité qui déclare « **2019, année du Parking** » a créé des parkings en achetant et détruisant un chalet pour en faire un parking commerçants (Annexe 4), rogne la route et construit un mur de soutènement, défigurant l'entrée du village pour quelques stationnements.

De même les deux procédures d'expropriations continues-t-elle envers des propriétaires. Pourquoi les déposséder de leur terrain pour des parkings, alors qu'en même temps, on augmente le domaine privé de la Commune pour le vendre et supprimer un parking . (annexe 5)

C'est pour ces raisons que je m'oppose à la suppression du parking des Crêtes. La commune, sauf impérieuse raison ne devrait plus liquider son patrimoine et fasse des lits froids, dont nous avons que trop.

M. le maire avait déclaré, lors de la réunion du PADD, que pour les vingt prochaines années, aucun immeuble touristique ne serait construit, et que seuls les logements de résidents permanents seraient autorisés. Cette sage mesure doit être maintenue, c'est pourquoi je ne comprends plus.

Le moment ne semble pas opportun. Le dernier PLU date de 2005 et a subi 12 modifications et révisions, que personne n'est plus capable de suivre alors que de grands bouleversements sont à l'horizon de la commune (projet funiflaine, fin de la mono activité-ski, liaison avec la vallée.) Ne relançons pas l'ancien modèle de lits froids très coûteux en infrastructure et gardons le peu de patrimoine qui nous reste qui pourra nous servir plus tard pour des sujets dont nous ne soupçonnons pas encore.

Gardons le pour l'avenir de la station.